



Formation des commissaires-enquêteurs

Patrick Chaimovitch
chargé de mission

Pôle Cohésion Territoriale
Direction de l'Action Territoriale

La hiérarchie des normes

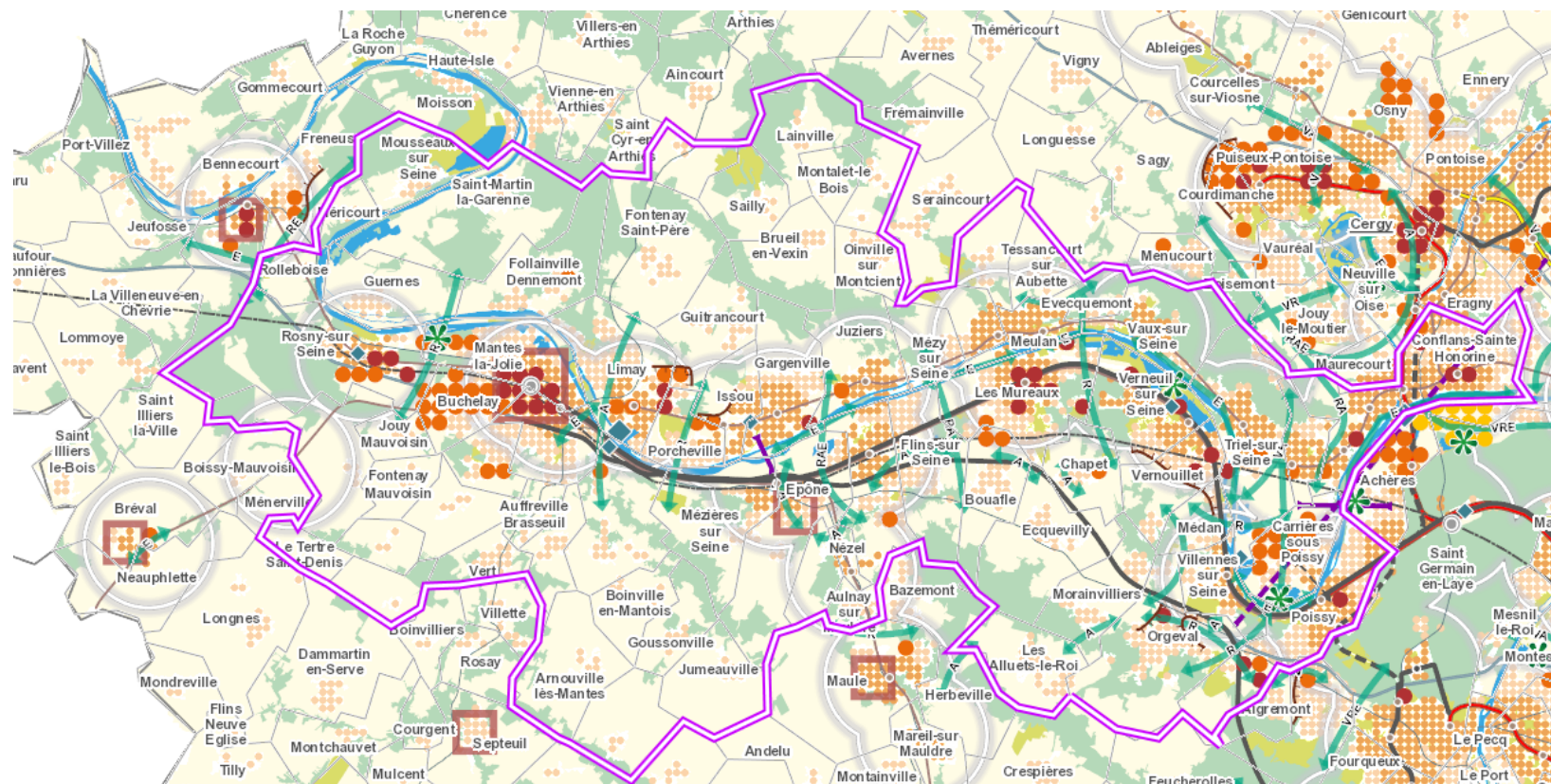
- Le SDRIF est visé à l'article L 141-1 du code de l'urbanisme
- Il s'inscrit dans la hiérarchie des normes d'urbanisme
- Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux dans **un rapport de compatibilité**

Le projet spatial régional

3 entrées territoriales:

- le cœur de métropole
- les territoires ruraux
- Les interfaces entre cœur de métropole et espace rural

Carte de Destination Générale du Territoire



Les objectifs du SDRIF appliqués à la CU GPS&O

1^{er} objectif: Relier - Structurer (1)

Tenir compte des infrastructures existantes et projetées:

- Favoriser le report modal passagers et marchandises
- Conserver les équipements servants en zone dense pour éviter l'étalement urbain

Les objectifs du SDRIF appliqués à la CU GPS&O

1^{er} objectif: Relier - Structurer (2)

- 24 gares
- EOLE et les quartiers de gare
- La TGO
- Le projet de port Paris Seine Métropole Ouest (Achères): logistique, multimodalité
- Fluidifier le réseau routier, favoriser le rabattement vers les gares
- Insertion des modes actifs

Les objectifs du SDRIF appliqués à la CU GPS&O

2^{ème} objectif: Polariser - Equilibrer (1)

- Polariser le développement sur les centralités urbaines
- Favoriser le rééquilibrage habitat/emploi
- Subvenir aux besoins en logements
- Contenir l'étalement urbain par des extensions maîtrisées

Les objectifs du SDRIF concernant la CU GPS&O

2^{ème} objectif: Polariser - Equilibrer (2)

- permettre une augmentation minimale de 10% de la densité humaine (**habitat+emploi**) et de la densité moyenne des espaces d'habitat, et de 15% dans les communes pourvues de quartiers de gare (projet de SRHH: 2 300 logements neufs/an, de 3600 à 4 400 logements/an en réhabilitation énergétique).
- Plusieurs secteurs à fort potentiel de densification (pastilles rouges): Mantes-la-Jolie, Verneuil-Vernouillet, Poissy, Achères: emprises mutables ou fort potentiel de valorisation.
- Extensions urbaines (potentiel d'urbanisation de l'ordre de 25ha et 35 logements par hectare)
 - (pastilles oranges) 23 communes concernées
 - extension de 5% de l'espace urbanisé communal si secteur situé dans un rayon de 2km d'une gare.
 - 10 communes bénéficient de cette possibilité au titre des pôles de centralité.
 - 29 communes au titre des Bourgs, Villages et Hameaux (BVH)

Les objectifs du SDRIF concernant la CU GPS&O

3^{ème} objectif: Préserver-Valoriser (1)

Concilier le développement urbain et la préservation des espaces ouverts et de leurs fonctionnalités

- Maintenir des frontières d'urbanisation intangibles
- Pérenniser les espaces ouverts et leur multifonctionnalités (économique, environnementale, sociale)
- Préserver/restaurer les continuités
- Aménager les espaces les uns par rapport aux autres

Les objectifs du SDRIF concernant la CU GPS&O

3^{ème} objectif: Préserver-Valoriser (2)

- 10 Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)
- Le SRCE
- Les espaces agricoles: 38,3% du territoire (PM: espaces urbanisés: 21%)
- Les espaces boisés (23%)
- 4 fronts urbains
- Les continuités écologiques, agricoles, forestières
- Les fleuves et rivières: la Seine, et ses 2 affluents la Mauldre et la Vaucouleurs, ainsi que l'Oise